



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tarifs

Question écrite n° 4331

Texte de la question

M Claude Miqueu demande à M le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace s'il envisage de modifier la tarification téléphonique de façon à tenir davantage compte des nécessaires flux téléphoniques entre les départements et la métropole régionale.

Texte de la réponse

Reponse. - Un reamenagement de la tarification téléphonique est actuellement étudié. Ce reamenagement consiste en la mise en place de zones locales élargies, permettant de réduire le prix des communications entre deux localités appartenant pour l'instant à des circonscriptions limitrophes. Une réforme tarifaire de cette ampleur doit, s'agissant d'un service public, être appliquée en même temps à l'ensemble du territoire et suppose donc que la totalité des équipements nécessaires puisse s'y prêter, ce qui implique des travaux d'adaptation s'échelonnant sur des années. Cette condition préalable est à l'heure actuelle pratiquement remplie. Mais au-delà de l'aspect technique se pose un problème financier très important, ce qui impose une extrême prudence et une concertation avec les autres départements ministériels concernés, les élus locaux et les représentants des utilisateurs.

Données clés

Auteur : [M. Miqueu Claude](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4331

Rubrique : Téléphone

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2980